

24005	CNSMD Campus artistique Phase 1 Création d'une salle modulable et Requalification de la cour des platanes 3, Quai Chauveau – 69009 LYON <i>Maitre d'Ouvrage</i> <i>UNIVERSITE DE LYON</i> <i>92 rue Pasteur</i> <i>69007 LYON</i>
DCE	CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

LOT 02 : DEMOLITION

VURPAS
ARCHI
TECTES

ARCHITECTE et
ARCHITECTE DU PATRIMOINE
VURPAS Architectes
1, Place Victor Basch
69300 CALUIRE ET CUIRE
Tél. : 04.72.40.95.55

ECONOMISTE :
VURPAS Architectes
1 Place Victor Basch
69300 CALUIRE ET CUIRE
Tél. : 04.72.40.95.55

OPC :
ARPEGE Ingénierie
1, rue du Mailly
69300 CALUIRE ET CUIRE
Tél. : 04.78.97.49.91

BET STRUCTURE :
INGEROP
Immeuble le Danica
23 avenue Georges Pompidou
69003 LYON
Tél. : 04.74.53.75.67

SCENOGRAPHE :
Atelier FCS
20 rue Pierre Sémard
75009 PARIS
Tél. : 01.42.46.75.44

BET FLUIDES :
INGEROP
Immeuble le Danica
23 avenue Georges Pompidou
69003 LYON
Tél. : 04.74.53.75.67

SIGNALETIQUE :
Designers Unit
176 rue du Temple
75003 PARIS
Tél : 09.73.89.46.49

BET HQE :
VURPAS Architectes
1 Place Victor Basch
69300 CALUIRE ET CUIRE
Tél. : 04.72.40.95.55

PAYSAGISTE :
Jardin et Patrimoine
7 avenue de la République
69160 TASSIN LA DEMI-LUNE
Tél : 06.17.10.02.33

ACOUSTICIEN :
GENIE ACOUSTIQUE
18, Rue Ampère
69270 FONTAINES SUR SAONE
Tél. : 04.78.23.27.88

Sommaire

PRESCRIPTIONS GENERALES	2
02-10-10-10 PRESCRIPTIONS GENERALES	2
02-10-10-20 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU PRESENT LOT	2
DEMOLITION DU BATIMENT EXTENSION	4
TRAVAUX PREPARATOIRES	4
02-20-30-10 CONSTAT D'HUISSIER SUR LES MITOYENS	4
02-20-30-15 INSTALLATION DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE DEMOLITION	4
02-20-30-20 CLOTURE DE CHANTIER EN GRILLE HERAS DE 2,00 M DE HT	5
02-20-30-25 PORTAIL D'ACCES AU CHANTIER DE 4,00 M DE LARGEUR	5
02-20-30-30 ABATTAGE DES ARBRES ET DEBROUISSAILLAGE DES MASSIFS	5
02-20-30-35 VIDAGE ET DEBARRASAGE DES LOCAUX DU BATIMENT	6
DEMOLITION	6
02-20-40-05 PRISE EN COMPTE DU DIAGNOSTIC PLOMB	6
02-20-40-10 TRAVAUX DE DEPOSE DE LA PASSERELLE ENTRE L'EXTENSION DU BATIMENT "SAONE" ET LE BATIMENT "RHONE"	7
02-20-40-15 CONDAMNATION PROVISOIRE DU BATIMENT "RHONE" APRES DEPOSE DE LA PASSERELLE	8
02-20-40-20 CURAGE TOTAL DU BATIMENT EXTENSION SAONE	8
02-20-40-25 DEMOLITION TOTALE DE L'EXTENSION DU BATIMENT EXTENSION SAONE	9
02-20-40-30 EVACUATION DES MATERIAUX ISSUS DE LA DEMOLITION BATIMENT EXTENSION SAONE	11
02-20-40-35 SUJETIONS POUR DEMOLITION DU DALLAGE SOUS SUPERVISION DES ARCHEOLOGUES	12
02-20-40-40 SUJETIONS POUR DEMOLITION DES FONDATIONS SOUS SUPERVISION DES ARCHEOLOGUES	12
02-20-40-50 CONDAMNATION PROVISOIRE DES OUVERTURES EN FACADE DU BATIMENT SAONE CONSERVE	12
02-20-40-55 CURAGE DES SOLS EN ENROBE, BORDURES... SUR 15 CM D'EP	12

PRESCRIPTIONS GENERALES

02-10-10-10

PRESCRIPTIONS GENERALES

Selon CCTP commun à tous les lots

02-10-10-20

PRESCRIPTIONS PARTICULIERES AU PRESENT LOT

L'entrepreneur de ce lot s'étant assuré de l'état des bâtiments existants, ne pourra se prévaloir de la méconnaissance des lieux tels qu'ils sont, pour réclamer une indemnité ou demander d'éventuelles rémunérations pour travaux supplémentaires.

Tous les travaux décrits et ceux non décrits, mais nécessaires à la bonne réalisation des ouvrages font partie des prestations de l'entrepreneur et du présent lot.

Il devra les protections nécessaires pour tous les ouvrages riverains, des bâtiments existants et les éléments existants intérieurs destinés à être conservés.

Toutes les installations nécessaires à la protection seront incluses dans le prix remis par l'entrepreneur, ainsi que le coût des matériaux et engins nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Les déposes, destructions ou démolitions prévues seront soumises si besoin est, quotidiennement à l'approbation de l'architecte ou de l'inspecteur de travaux préposé à la surveillance et à la coordination du chantier. Tous les déchets et gravois des travaux de démolition seront évacués aux décharges publiques par le présent lot (au fur et à mesure de la démolition).

L'entrepreneur fera son affaire personnelle des formalités d'obtention des bennes d'évacuation, si nécessaire et des frais de décharges publiques. Le chantier et les voies publiques desservant devront être en permanence propres. Il devra également prendre toutes précautions nécessaires au cours des travaux de démolition pour la protection des ouvrages attenants. En cas d'accident, toutes les réparations devront être faites sans délais par le présent lot et à sa charge.

Afin d'éviter les poussières, l'arrosage des démolitions devra être fait aussi souvent que nécessaire.

Les véhicules devant transporter les matériaux de démolition ne pourront en aucun cas stationner vides ou chargés sur la voie publique.

Dans le cas de dangers graves ou imminents, l'Entrepreneur chargé des travaux de démolition devra prendre immédiatement toutes mesures propres à supprimer les dangers.

De même, il s'engage à appliquer toutes les mesures qui lui seraient demandées par le Directeur des travaux tant en ce qui concerne la méthode ou les moyens utilisés pour la démolition, que la sécurité intérieure ou des abords du chantier.

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'œuvre se réservent le droit de récupérer certains matériaux et éléments de construction provenant des ouvrages démolis au présent lot. Tous ces matériaux et éléments de construction seront stockés dans l'emprise du chantier à un endroit indiqué par le Maître d'œuvre.

Il devra présenter comme les autres entrepreneurs retenus, une attestation d'assurance couvrant sa responsabilité civile.

CONFORMITE - DOCUMENTS DE REFERENCE

Tous les travaux concernant le présent lot sont soumis, d'une part, aux prescriptions et spécifications :

- Des normes et règlements de démolitions en vigueur sur le site de l'opération,
- Des agréments et avis délivrés par le C.S.T.B., les compagnies d'assurances,
- Aux usages de la profession, aux règles de l'art, en tenant compte des connaissances acquises par la professions.

NORMES ET REGLEMENTS

L'entreprise devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'art et les textes en vigueur au jour de la soumission.

NEUTRALISATION DES RESEAUX

La neutralisation et la coupure des réseaux d'alimentation (eau, gaz, électricité...) sera réalisé par le maitre d'ouvrage au préalable du commencement des travaux

DEMOLITION DU BATIMENT EXTENSION

TRAVAUX PREPARATOIRES

02-20-30-10

CONSTAT D'HUISSIER SUR LES MITOYENS

Réalisation de constat d'huissier sur l'ensemble des bâtiments « mitoyens » au bâtiment à démolir :

- . bâtiment Saône historique,
- . bâtiment D sur la longueur de la cour carrée,
- . bâtiment Rhône sur la longueur de la cour carrée,
- . bâtiment ES jusqu'au porche d'accès véhicules,
- . bâtiment Isère (black Box)
- . le groupe scolaire Chevalier Bayard à l'Ouest et sa cour, *bâtiment ne faisant pas partie du conservatoire*, par un huissier de justice, y compris diffusion des constats à chacune des parties (1 ex maître d'ouvrage, 1 ex maître d'œuvre et 1 ex mitoyen)

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

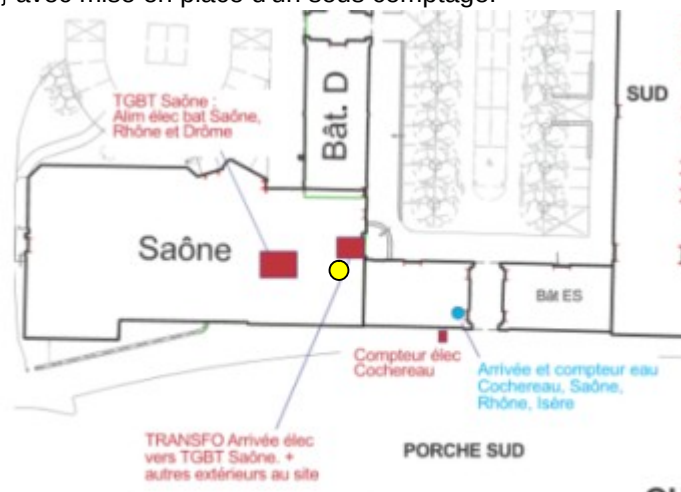
Sur les bâtiments périmétriques du bâtiment à démolir

02-20-30-15

INSTALLATION DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX DE DEMOLITION

L'entreprise devra une installation de chantier, pour la réalisation des travaux propre au présent lot 02, comprenant :

- . fourniture et amenée à pied d'œuvre, installation et évacuation de tout le matériel nécessaire à une bonne exécution,
- . l'entretien des clôtures et portail de chantier pendant toute la durée des travaux de démolition,
- . les branchements à titre provisoire, sont à la charge du présent lot :
 - . électricité raccordement sur le coffret de chantier mis en place (rond jaune si dessous) dans le bâtiment Saône conservé. Ce coffret équipé d'une prise tri 63A 380V et de 3 prises 20A+t 220v est également équipé d'un comptage.
 - . eaux usées : raccordement en eau usée sur les réseaux existants intérieurs ou extérieurs,
 - . eau potable : raccordement en intérieur sur le réseau existant dans le bâtiment ES (rond bleu ci-dessous) avec mise en place d'un sous comptage.



Extrait plan masse repérage compteurs
Programme - Réseau NICT

- . une base vie comprenant à minima comprenant un sanitaire, une douche et une zone réfectoire réservée au personnel,
- . les installations de sécurité : garde-corps, filins si nécessaires, les barrières fermant le chantier, ...
- . les signalisations de sortie de camion sur la voie publique,
- . panneau de chantier pour les 3 lots des travaux préparatoires de 1,00 x 1,50 m de ht.
- . et toutes sujétions à la demande du maître d'œuvre ou du maître d'ouvrage permettant la sécurisation du chantier,

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des travaux de démolition

02-20-30-20

CLOTURE DE CHANTIER EN GRILLE HERAS DE 2,00 M DE HT

Réalisation d'une clôture de chantier, mise en place pour la protection des zones de chantier pendant toute la durée des travaux du présent lot et laissé à demeure pour la suite du chantier, comprenant :

- . la fourniture des panneaux de clôture en treillis soudés de type Heras et des plots béton,
- . l'approvisionnement,
- . la mise en place,
- . la stabilisation des blocs et la fixation entre panneaux,
- . *l'entretien pendant toute la durée des travaux de démolition,*

Hauteur : 2.00 m.

MODE DE METRE : au mètre linéaire.

LOCALISATION :

Clôture dans l'emprise de la cour carrée selon le PIC

02-20-30-25

PORTAIL D'ACCES AU CHANTIER DE 4,00 M DE LARGEUR

Fourniture et pose d'un portail de chantier dans clôture en panneaux Heras, à 2 vantaux de 4 m de largeur [2*2,00 m], comprenant :

- . équipement des deux heras par roulette,
- . stabilisation renforcé des panneaux latéraux,
- . équipement par cadenas à code et chaîne,
- . comme pour les clôtures le portail sera laissé à la fin de l'intervention,

Dimensions : environ 4,00 x 2,00 m.

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Au droit de l'accès par le bâtiment Rhône

02-20-30-30

ABATTAGE DES ARBRES ET DEBROUILLAGE DES MASSIFS

Abattage des arbres et débroussaillage des massifs de la cour carrée, comprenant :

- . abattage des arbres,
- . arrachage d'arbustes,
- . des haies et plantations diverses,
- . destruction sur place (broyage), chargement et évacuation des déblais en décharge

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Pour les massifs dans la cour carrée

02-20-30-35

VIDAGE ET DEBARRASAGE DES LOCAUX DU BATIMENT

Travaux de vidage et débarrasage du bâtiment extension Saône, comprenant :

- . l'ensemble des petits encombrants
- . l'ensemble des mobiliers
- . la descente, le chargement et l'évacuation de l'ensemble des gravats,

L'état d'encombrement des locaux à prendre en compte sera celui au jour de la visite du site lors de l'appel d'offres.

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Curage des 4 niveaux du bâtiment à démolir

DEMOLITION

02-20-40-05

PRISE EN COMPTE DU DIAGNOSTIC PLOMB

Somme forfaitaire pour la prise en compte de la présence de plomb dans les ouvrages prévus déposés dans l'ensemble des articles précédents, comprenant :

Textes réglementaires et normatifs.

L'entreprise du présent lot devra exécuter ses ouvrages selon les règles de l'Art et les textes en vigueur au jour de la soumission et en cours de réalisation et notamment :

- Des normes et règlements de démolitions en vigueur sur le site de l'opération,
- Des agréments et avis délivrés par le C.S.T.B., les compagnies d'assurances,
- Des normes françaises,
- Aux usages de la profession, aux règles de l'art, en tenant compte des connaissances acquises par la professions.
- La réglementation relative à la sécurité et à la santé, selon les dispositions du code du travail,

Notice d'information

La notice d'information des salariés devra identifier les éléments tels que :

- . la nature des ouvrages contenant du plomb,
- . les dangers présentés par l'exposition au plomb,
- . moyens pour prévenir les dangers de l'exposition au plomb (protections individuelles et collectives),
- . la méthode de travail pour une meilleures garanties d'hygiène,
- . nécessité de se soumettre aux examens médicaux,

Evacuation et gestion des déchets.

Les éléments contenant du plomb devront être dépoussiérés et emballés (polyane) avant d'être extrait de la zone de travail. Le matériel ayant servi au démontage et à l'enlèvement, fera l'objet d'un dépoussiérage soigné avant sa sortie de la zone de travail.

Evacuation des matériaux jusqu'en décharge de classe 1, 2 ou 3, y compris les transports et les frais de décharge, avec remise d'un bordereau de suivi des déchets, selon le décret du 30 Mai 2005..

Exécution.

L'entreprise devra prendre en compte tous les éléments de la réglementation pour la réalisation des travaux.

Diagnostic plomb

- Diagnostic plomb établi par SOCOBAT, v2 en date du 05/03/2025, rapport 2023-07-42105 Université de Lyon – Bâtiment Saône.

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Pour l'ensemble du bâtiment Saone à démolir

02-20-40-10

TRAVAUX DE DEPOSE DE LA PASSERELLE ENTRE L'EXTENSION DU BATIMENT "SAONE" ET LE BATIMENT "RHONE"

Dépose par démontage de la passerelle de liaison entre l'extension du bâtiment Saône [à démolir] et le bâtiment Rhône [conservé], au niveau R+2, comprenant :

- . la neutralisation préalable des réseaux est prévue à la charge du lot 00 Consignation,
- . les mesures de protection nécessaires à la sécurité du personnel de chantier, des riverains et des utilisateurs du site,
- . platelage ou nacelle de travail,
- . le démontage par éléments,
- . les locations de bennes de stockage, autorisations de voiries et dispositifs de signalisation,
- . la protection des ouvrages conservés suivant nécessité et indications du Maître d'Œuvre, notamment concernant le bâtiment Rhône,
- . l'enlèvement des équipements divers et la dépose de tous les éléments démontables,
- . les brochages, dégarnissages, descellements et enlèvements des ouvrages scellés,
- . le tri des matériaux,
- . le chargement sur camions, transport en décharge autorisée,
- . et toutes sujétions

Passerelle de liaison :

- . longueur 6,00 m
- . 1,60 m de largeur et 2,80 m de ht
- . ossature métallique,
- . menuiserie aluminium,
- . couverture polycarbonate ou plexiglass
- . plancher bac acier, platelage et sol souple,



MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Pour la passerelle reliant l'extension du bâtiment Saône au bâtiment Rhône

02-20-40-15

CONDAMNATION PROVISOIRE DU BATIMENT "RHONE" APRES DEPOSE DE LA PASSERELLE

Bouchement provisoire de l'ouverture du bâtiment Rhône donnant sur la passerelle, comprenant :

- . platelage ou nacelle de travail,
- . réalisation d'une échelle bois, avec fixation dans les tableaux de l'ouverture existante,
- . fixation d'un panneau d'OSB 3 de 18 mm sur l'échelle bois assurant la protection contre les chutes et contre les intempéries,
- . joint mastic périphérique une l'étanchéité à l'eau,
- . et toutes sujétions,

Dimensions : environ 1,20 x 2,40 m de ht

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

En façade Nord du bâtiment Rhône

02-20-40-20

CURAGE TOTAL DU BATIMENT EXTENSION SAONE

Réalisation du curage complet du bâtiment extensions Saône avec sa démolition, comprenant :

- . la neutralisation préalable des réseaux est prévue à la charge du lot 00 Consignation,
- . les mesures de protection nécessaires à la sécurité du personnel de chantier, des riverains et des utilisateurs du site,
- . les locations de bennes de stockage, autorisations de voiries et dispositifs de signalisation,
- . tous moyens d'exécution,
- . le démontage de tous les éléments mobiliers fixe [placards, tableaux, tables, stores intérieurs....]
- . la dépose de l'ensemble des faux plafond,

- . la dépose des différents revêtements de sol,
- . la démolition des différents cloisonnements,
- . les déposes des équipements techniques électrique, ventilation, plomberie,
- . la dépose des menuiseries extérieures aluminium,
- . la démolition des remplissages dans l'ancien mur de façade du bâtiment Saône historique (cloisons, menuiseries, anciennes menuiseries extérieures, portes...) permettant le rebouchement ultérieur aux 4 niveaux (sous-sol à R+2),
- . la curage de l'étanchéité en toiture terrasse et de l'isolant thermique, châssis de toiture...
- . le curage de la soute gaz en Rdc en continuité du bâtiment,
- . l'enlèvement des équipements divers et dépose de tous les éléments démontables donnant sur la façade extérieure du bâtiment Saône historique sur les façades donnant sur le bâtiment démoli,
- . tous les autres ouvrages pour revenir à la structure du bâtiment,
- . le tri des matériaux,
- . le chargement sur camions, transport en décharge autorisée y compris les frais de traitement des matériaux,
- . et toutes sujétions

Nota : pour ce faire, l'entrepreneur soumissionnaire du présent lot devra obligatoirement se rendre sur place pour apprécier l'importance des curages et des démolitions, les procédés à mettre en œuvre, ainsi que le matériel à utiliser.

Bâtiment extension Saône

- . emprise de 30,00 x 10,00 m
- . nombre de niveau : 4 – Sous-sol, Rdc, R+1 et R+2
- . hauteur des niveaux :
 - . sous-sol : 3,00 m de ht
 - . Rdc : 4,90 m de ht
 - . R+1 : 3,80 m de ht
 - . R+2 : 3,10 m de ht



MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Curage des 4 niveaux du bâtiment à démolir

02-20-40-25

DEMOLITION TOTALE DE L'EXTENSION DU BATIMENT EXTENSION SAONE

Démolition totale du bâtiment extension Saône, comprenant :

- . la neutralisation préalable des réseaux est prévue à la charge du lot 00 consignation,

- . les mesures de protection nécessaires à la sécurité du personnel de chantier, des riverains et des utilisateurs du site,
- . les sujétions de protection, pendant les démolitions, des bâtiments mitoyens conservés pendant les démolitions : bâtiment D, bâtiment Rhône, du bâtiment Saône historique, bâtiment Isère et Groupe Scolaire Chevalier Bayard,
- . tous moyens d'exécution, pelles équipées, chargeur, camions...
- . la structure du bâtiment en béton armé,
- . la démolition du mur de soutènement du sous-sol côté Ouest (côté cour carré) avec conservation de celui côté Sud avec contrefort et chaise de renfort si nécessaire afin de maintenir le cheminement de circulation Sud et mise en place d'une lisse bois en tête des murs conservés pour protection contre les chutes,
- . **la démolition du dallage et fondations quelles qu'elles soient jusqu'à une profondeur de 1,00 m par rapport au niveau du sous-sol et leur remblaiement en matériaux du site, avec prise en compte des prescriptions prévues à l'article 02-20-40-35 décrit ci-après,**
- . le tri des matériaux,
- . l'enlèvement des équipements divers,
- . la démolition à la pince à béton du haut vers le bas,
- . et toutes sujétions

Bâtiment existant Saône

- . 30,00 x 10,00 m environ d'emprise au sol
- . soute gaz en Rdc en continuité du bâtiment de 5,00 x 1,00 m
- . hauteur du bâtiment 15,60 m (2,90 m de ht du sous-sol) et 12,70 m en superstructure
- . 4 niveaux : 1 niveau en sous sol jusqu'au R+2.

Côté Ouest :





Côté Sud :



MODE DE METRE : au montant forfaitaire.

LOCALISATION :
BATIMENT A, Pour le bâtiment A à l'entrée du site.
Pour l'ensemble du bâtiment Saone à démolir

02-20-40-30

EVACUATION DES MATERIAUX ISSUS DE LA DEMOLITION BATIMENT EXTENSION SAONE

Evacuation à la décharge des déblais issus de la démolition du bâtiment extension Saône, prévu à l'art 02-20-40-25, avec tri sélectifs des matériaux et la gestion des déchets de cette déconstruction, dans un objectif de revalorisation des matériaux.

. le tri des déchets se fera au plus près des sources de déconstruction,

- . il est interdit de brûler les déchets sur place, d'abandonner ou d'enfouir des déchets quels qu'ils soient, de mettre en stockage de classe III des matériaux non inerte....
- . les frais de gestion des déchets,

MODE DE METRE : au montant forfaitaire.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble du bâtiment Saone à démolir

02-20-40-35

SUJETIONS POUR DEMOLITION DU DALLAGE SOUS SUPERVISION DES ARCHEOLOGUES

Sujétions pour démolition du dallage du niveau sous-sol sous supervision des archéologues, comprenant toutes les sujétions à la demande des archéologues : temps d'arrêt, monopolisation de matériel de plus petites taille ...

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Pour le dallage au niveau sous-sol du bâtiment

02-20-40-40

SUJETIONS POUR DEMOLITION DES FONDATIONS SOUS SUPERVISION DES ARCHEOLOGUES

Sujétions pour démolition des fondations du bâtiment (fondations supercielles ou de type pieux non reconnu à ce jour), jusqu'à - 1,00 m du niveau du sous-sol, sous supervision des archéologues, comprenant toutes les sujétions à la demande des archéologues : temps d'arrêt, monopolisation de matériel de plus petites taille ...

MODE DE METRE : au montant forfaitaire

LOCALISATION :

Pour les fondations du bâtiment extension Saone

02-20-40-50

CONDAMNATION PROVISOIRE DES OUVERTURES EN FACADE DU BATIMENT SAONE CONSERVE

Bouchement provisoire des ouvertures en « façade » du bâtiment Saône historique, assurant la protection contre les chutes et les intempéries du bâtiment Saône historique conservé, comprenant :

- . la réalisation au préalable de la démolition du bâtiment extension Saône,
- ou si réalisation après démolition, les platelages ou nacelles de travail,
- . réalisation d'une échelle bois, avec fixation dans les tableaux de l'ouverture existante,
- . fixation d'un panneau d'OSB 3 de 18 mm sur l'échelle bois assurant la protection contre les chutes et contre les intempéries,
- . et toutes sujétions,

MODE DE METRE : au mètre superficiel

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des ouvertures du bâtiment Saône "mise à nues" après démolition de l'extension du bâtiment Saône :

au Rdc : 1 petite porte / 3 grands ensemble et un ensemble sur allège vers cage d'escalier,
au R+1 : 3 grands ensembles / 4 châssis sur allège et un ensemble sur allège vers cage d'escalier,
au R+2 : 3 grands ensembles / 4 châssis sur allège et un ensemble sur allège vers cage d'escalier

02-20-40-55

CURAGE DES SOLS EN ENROBE, BORDURES... SUR 15 CM D'EP

Décapage des sols existants, avec chaussée en enrobés, bordures..., comprenant :

- . la coupe et désolidarisation au droit des parties conservées,
- . le décapage sera effectué à l'aide d'engins mécaniques,
- . les matériaux seront triés,
- . chargement sur camions et évacuation en centre de tri,
- . les frais de nettoyage des sorties de véhicules et des voiries environnantes,

Epaisseur moyenne : 0,15 m.

MODE DE METRE : au mètre superficiel.

LOCALISATION :

Pour le sol de la cour selon l'emprise du PIC